Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260126-2026_08-DE

République Française
Département

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

Délibération

du conseil municipal

Séance du 26 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	10

L'an 2026, le 26 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 janvier 2026.

Présents : AUVRET Stéphane, CANN Joël, CANN Arnaud, MILIN Emma, GAZET Laurent, PHILIP Laurence, BARON Jacques, LEVIELLE Bruno, KEROAS Jean-Marie
Absents : YVINEC Yann, PERES Valérie
Absents excusés : DELAUNAY René
Excusé(s) ayant donné procuration : LE BOT Fanny à CANN Joël
A été nommé(e) secrétaire : PHILIP Laurence

2026-08 Renouvellement de la CTG : convention 2026-2029

Exposé des motifs :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil stratégique de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), le syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry (SIPP) et les 22 communes membres. Elle vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la cohésion sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel.

La CTG 2026-2029, coconstruite avec l'ensemble des partenaires, s'inscrit dans la continuité des engagements pris depuis 2021 et intègre les évolutions législatives, notamment la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Elle couvre les champs suivants :

Petite enfance, enfance et jeunesse ;

• Parentalité ;

• Accès aux droits et inclusion numérique.

Le diagnostic partagé, réalisé à l'issue de la CTG actuelle, a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire, notamment :

• L'accompagnement d'un service public de la petite enfance lisible et coordonné;

• L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles, en anticipant la baisse démographique ;

• La mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes ;

• L'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

La gouvernance de la CTG repose sur un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, associant les acteurs locaux. La convention prévoit également des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision à mi-parcours (mars 2027).

La signature de cette convention permettra de mobiliser des financements bonifiés de la CAF et de renforcer la coopération entre les collectivités et les partenaires institutionnels.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260126-2026_08-DE

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 : acte le principe de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, les 22 communes membres, le SIPP, le Département du Finistère et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.

Article 2 : autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029, ainsi que ses annexes.

Article 3 : charge le Maire de notifier la présente délibération à la CAF du Finistère, au Département du Finistère et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas.

Extrait conforme au registre,
Joël CANN, Maire